Délibération n° 2021-15

<u>Objet</u> : Convention avec l'Association Rencontres pour la mise à disposition de jardins familiaux

E X P O S É

Une convention lie l'association Rencontres et la Ville de Châteaubriant depuis juin 2006 pour la mise à disposition de jardins familiaux.

En effet, une étude menée en 2005 par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux avait conduit à retenir un emplacement situé sur la parcelle cadastrée section CI n°8 (pour partie) sise au lieu-dit « La Goupillière » à proximité du Champ de Foire de Béré pour la création de 35 parcelles à cultiver.

La convention conclue en juin 2006 pour une durée de 15 ans prend fin cette année. L'association Rencontres a sollicité la Ville afin que la convention soit renouvelée. Au vu de la bonne gestion et de la bonne tenue de ces jardins sous la responsabilité de l'association Rencontres, il est proposé de renouveler cette convention délégant la gestion des jardins familiaux à l'association Rencontres.

Cette convention sera conclue pour une durée de 10 ans.

D É C I S I O N

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021
Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210216-626-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2021

Publication le : 17-02-2021

Le Maire,
Alain HUNAULT